



## Succession immobiliere

Par **Philippe1963**, le **03/12/2019** à **10:08**

Bonjour,

je souhaiterai connaitre les démarches de succession sur un bien immobilier,

A savoir, si je venais à disparaître, comment être sûr que mon bien immobilier soit vendu au prix fort et que le résultat soit bien redistribué à mes enfants (l'un majeur et l'autre mineur), une fois mon prêt remboursé,

Quelles sont les démarches à effectuer afin que mes enfants puissent obtenir le meilleur retour de valeur,

Merci d'avance

Philippe

Par **youris**, le **03/12/2019** à **15:08**

bonjour,

ce bien immobilier ira à vos enfants héritiers réservataires, il fera partie de l'actif de votre succession.

ce sont les propriétaires du bien qui décideront ou non de le vendre et ce sont eux qui fixeront le prix de vente.

vous ne pouvez pas obliger vos enfants, futurs propriétaires indivis de ce bien de le vendre au prix fort, ce qui ne veut rien dire.

pour vendre un bien, il faut que le vendeur et l'acquéreur soit d'accord sur la chose et sur le prix.

si vous avez un enfant encore mineur à votre décès, il faudra l'accord du juge des tutelles.

salutations

Par **Philippe1963**, le **03/12/2019** à **15:31**

merci pour votre reponse,

pour continuer sur ce cas: qu'advient il de mon prêt immobilier si les enfants ne veulent pas vendre ?